

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Claude ROCH

Créer une atmosphère de liberté et d'exigence

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 2007, tome 102b, p. 16-18

© Abbaye de Saint-Maurice 2014

# Créer une atmosphère de liberté et d'exigence

## Discours de

## M. Claude Roch, Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport

16

Lié étroitement à un monastère qui compte près de quinze siècles, le prestigieux établissement d'enseignement que nous fêtons aujourd'hui, ne compte que deux siècles, et c'est à la fois peu et beaucoup. C'est une durée assez longue cependant pour que j'éprouve l'envie de me replonger dans l'atmosphère de l'époque qui l'a vu naître. Comment le faire mieux qu'en citant un texte contemporain du chanoine Anne-Joseph de Rivaz : « *Heureusement que Bonaparte en rétablissant en France l'ordre social fit promptement rétrograder l'impiété et le vandalisme. Et s'étant impatronisé dans les affaires de la Suisse comme il fait dans celle du monde entier, on y revint comme en France à de meilleurs principes, savoir qu'il faut donner la religion pour base à la morale, et que l'éducation littéraire sans l'éducation chrétienne ne sert qu'à faire la jeunesse orgueilleuse et conséquemment insubordonnée, par là-même incapable de porter aucun joug, et [à] la livrer sans aucune défense à toutes les erreurs et à tous les vices* ».

C'est dans ce mouvement de restauration des valeurs anciennes que le chanoine de Rivaz évoque également les difficultés que rencontre l'Abbaye de Saint-Maurice : « *On la tracas-*

*se perpétuellement à l'occasion du collège dont elle s'est chargée. Mais elle ne peut parvenir à s'entendre avec la ville qui prétend sur ce collège une surveillance à laquelle M. l'Abbé ne croit pas devoir se soumettre* ».

L'année suivante (1806) le chanoine peut se réjouir du fait que l'Abbaye, afin « *d'enlever à ses ennemis l'arme de son inutilité au pays, se charge enfin du collège à Saint-Maurice et commence l'établissement d'un pensionnat* ».

C'est ainsi que dès son origine et jusqu'à aujourd'hui, le Collège de Saint-Maurice, placé sous la protection de l'Abbaye d'Agaune, Collège **abbatial** doté progressivement d'un statut de reconnaissance **cantonal**, a pu, avec le soutien financier de l'Etat, et en conformité toujours plus étroite avec les orientations de celui-ci, continuer à poursuivre un double objectif que le chanoine de Rivaz ne désavouerait pas : **instruire** et en même temps **éduquer** chrétiennement la jeunesse de ce pays.

Ce double objectif est sensible aujourd'hui encore dans les buts que s'assigne clairement le Collège : « *donner une solide **instruction** et une **éducation** pleinement humaine, dans la*



*ligne de l'humanisme chrétien ainsi que dans le respect de la personnalité de chaque élève ». Pour cela [et je ne fais, ici encore, que citer ses déclarations] le Collège entend créer « une atmosphère de liberté et d'exigence pour que les jeunes qui lui sont confiés puissent s'ouvrir au dialogue, découvrir et développer leur personnalité, acquérir un esprit sainement critique et largement ouvert à la vérité ».*

S'il a connu comme toute institution humaine des hauts et des bas, si ses relations avec l'Etat n'ont pas toujours été un long fleuve tranquille, je crois pouvoir affirmer que le Collège de Saint-Maurice a constamment atteint ces deux objectifs.

On juge l'arbre à ses fruits, dit-on. Ce Collège a formé des personnalités de premier plan et de toutes tendances. Quel plus beau compliment pourrais-je faire à cet établissement que de

constater qu'il a laissé s'exprimer et s'épanouir des individualités et des sensibilités extrêmement diverses et contrastées, les personnalités ici présentes en étant de remarquables exemples.

Lors d'un entretien avec un journaliste, Maurice Chappaz, n'a pas hésité à déclarer : « *Les prêtres qui enseignaient à Saint-Maurice avaient deux caractéristiques : ils étaient rigoureusement orthodoxes et extrêmement libéraux* ».

Même s'il n'est plus désormais majoritairement monastique, le corps professoral aigaunois a su conserver ces qualités : la rigueur, alliée à une bienveillante largeur de vues.

Ce précieux héritage doit évidemment être préservé. Afin d'assurer une continuité de qualité à l'établissement de Saint-Maurice et à celui des collèges valaisans, l'autorité se doit d'abord de préserver la richesse des connaissances acquises à l'école obligatoire, l'harmonisation intercantonale exigée par une très grande majorité de la population suisse n'étant pas en contradiction avec l'augmentation qualitative de la formation et le respect culturel des régions. Avec cette harmonisation nous voulons préserver les spécificités et l'autonomie des écoles et éviter les tentatives de standardisation mal ciblées. La construction d'un nouveau cycle d'orientation, d'autre part, et la définition des règles de passage dans les niveaux supérieurs guideront évidemment mieux le jeune vers la voie qu'il se trace.

Pour conduire chaque jeune vers son maximum de compétences, le collège a comme mission d'affiner les comportements de base de l'étudiant qui sont : la passion, la curiosité et la créativité, le plaisir de la recherche et du

savoir, la capacité de travailler, de reconnaître les problèmes et de les ordonner dans un contexte plus vaste, l'endurance, l'intelligence et l'aptitude à travailler en équipe.

La situation valaisanne des jeunes de moins de 25 ans titulaires d'un diplôme du degré secondaire II professionnel et non professionnel est réjouissante, puisque près de 93 % de notre jeunesse atteint cet objectif.

En ce qui concerne la nouvelle maturité gymnasiale, un toilettage doit y être apporté dans la réglementation afin, par exemple, de mieux évaluer la réelle plus-value apportée par les nombreuses options offertes, de clarifier l'évaluation du travail de maturité ou de certifier lors des examens finaux la qualité de la formation dans les branches fondamentales.

Mais pour qu'un collège soit vraiment attractif, il ne suffit pas d'être soumis à une bonne réglementation. Il faut encore que l'établissement où se forment les élèves dispose d'un profil, d'une personnalité clairement identifiable.

A ce titre, le Collège de l'Abbaye de Saint-Maurice est un exemple de réussite. Cette école de haut niveau a un riche passé, de profonds et puissants ancrages, ainsi qu'une sensibilité propre. Autrefois « faire son collège » se disait « faire ses humanités » et cette expression reçoit un écho particulier en ses murs où l'on a vocation depuis deux cents ans de faire éclore en chaque individu une personnalité à respecter et à faire progresser. Nous sommes ici au



cœur d'un petit miracle permanent, celui qui accompagne et éclaire la transformation d'un jeune appelé à devenir adulte libre et responsable par l'accès exigeant aux savoirs.

Le Lycée-Collège de Saint-Maurice a pour défi permanent de réaffirmer ses racines, son socle ancré sur une histoire et une foi spécifiques et en même temps, de répondre aux attentes et parfois malaises d'une jeunesse qui rêve d'un horizon lumineux mais dont la réalité ne s'avère pas toujours si souriante ou si dégagée.

Au nom du Conseil d'Etat et du Département dont j'ai la charge, je rends donc hommage à tous ceux, préfets puis recteurs, professeurs ecclésiastiques et laïques, qui, au cours de ces deux siècles, ont fait de ce Collège un des hauts lieux de formation de notre pays.

Je salue aussi le corps professoral et l'ensemble des étudiants d'aujourd'hui, qui contribuent quotidiennement à maintenir sa réputation. Le Valais a envers eux une dette de reconnaissance dont je suis heureux de m'acquitter ici.

Bonne fête et que le succès guide l'avenir du Collège de Saint-Maurice et de notre jeunesse.